

AR Prefecture

046-214601767-20221128-20221184-DE
Reçu le 08/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 28 Novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 11

Votants 11

Absent 01

Date de la convocation :
21 Novembre 2022

Date d'affichage :
21 Novembre 2022

OBJET :

Délibération N° 2022-11-84

Adressage - Création et
nomination de voies à
l'Ecobarri

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 08/12/2022
Et publication ou notification
Du 14/12/2022

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-deux le 28 Novembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Gallineau
Sébastien – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas
Cédric - Mejecaze Jean Paul – Mézy Amandine – Serrau
Martial – Verbiguie Laurie -

Secrétaire de séance : Belin Jérôme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il
convient de choisir le nom à donner aux rues, voies de
l'Ecobarri. La dénomination des voies communales et
privées ouverte à la circulation est laissée au libre choix du
Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par
elle-même.

Il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tel
que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres
services commerciaux comme la délivrance du courrier ou
des livraisons, d'identifier les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la
dénomination des voies, il est demandé au Conseil
Municipal de :

- Valider les noms attribués au lotissement de
l'Ecobarri
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les
pièces nécessaires à l'exécution de la présente
délibération.

AR Prefecture

046-214601767-2022-088
Reçu le 08/12/2022

• Adopter les dénominations suivantes :

- Rue des Grillières
- Chemin de la Doline
- Chemin du Verger

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire
Jacques COLDEFY